

# Ancien français avoir part en

Autor(en): **Henry, Albert**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **25 (1961)**

Heft 99-100

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-399277>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## ANCIEN FRANÇAIS *AVOIR PART EN*

Dans la forêt du Mans, Moran vient de délivrer Berthe aux grands pieds de la fureur de Tybert, qui allait la mettre à mort. Berthe fuit, disparaît dans le bois, et Moran dit alors à ses compagnons :

« Seignor » ce dist Morans, « si ait Dieus en moi part  
Que nous fesimes molt que fol et que musart  
Que pour faire tel murdre venimes ceste part ;  
Bien samble gentill fenme et sans nul mauvais art, (645)  
Damedieus la conduise et la praigne a sa part ! »<sup>1</sup>

Vers faciles, en apparence.

Les traductions de Scheler<sup>2</sup>, *avoir part en* « s'intéresser » et *prendre a sa part* « porter intérêt, protéger », reprises par Godefroy (qui ne connaît que les seuls passages de *Berte aus grans piés*<sup>3</sup>) sont des traductions « de contexte », approximatives, sinon inexactes. On les retrouve dans certains glossaires et, en ce qui concerne *avoir part en*, dans la *Chrestomathie* de Bartsch et dans le *FEW* (VII, 670 a, qui n'enregistre pas *prendre a sa part*). Il nous paraît nécessaire d'examiner de près la sémantique de ces expressions.

Chez certains auteurs, *avoir part en* signifie « avoir des rapports charnels (avec une femme) » ; le *FEW* relève l'expression, en ajoutant : « ca. 1235-1285, Cte Poit. Gdf ». Mais ce sens, qu'on retrouve encore quatre fois dans *Florence de Rome* (1227) est celui qu'il faut déjà voir, probablement, dans *Cligés* aux vers 3178 et 5236. Existe aussi, avec le même sens, *avoir part de* : cf. *Le Roman de la Violette*, éd. D. L. Buffum, SATF, 1457, 6169, et glossaire.

*Avoir part en* a, ailleurs, un autre sens, qui n'est pas « s'intéresser », mais vraiment « avoir une part de, avoir une portion de », d'où « avoir puissance sur, mettre en sa possession, prendre sous son pouvoir ».

1. Adenet le Roi, *Berte aus grans piés*, texte établi d'après tous les mss connus. Cf. édition A. Scheler, p. 24 ; éd. U. T. Holmes, p. 32.

2. Édition citée, p. 155.

3. Godefroy, *Dict. de l'anc. langue franç.*, VI, 3.

Presque toujours, le sujet est *Dieu* ou *le diable*, et le complément est *âme*, ou un nom ou pronom désignant une personne. On rencontre aussi l'expression *avoir part de* (quelqu'un, l'âme de quelqu'un). Souvent aussi, il s'agit d'une formule (au subjonctif), renforçant l'affirmation, et que l'on ne saurait donc, dans ce cas, traduire littéralement en français moderne.

Voici quelques exemples :

En tos cex ai part que jo truis [c'est le diable qui parle]  
De Deu servir et vains et vuis (438)  
(Wace, *Vie de sainte Marguerite*, éd. E. A. Francis.)

« s'intéresser à », traduit H.-E. Keller, *Étude descriptive sur le vocabulaire de Wace*, Berlin, 1953, p. 63 ; le texte latin correspondant, éd. E. A. Francis, CFMA, p. 32 et 33, me paraît décisif : *Verumptamen de illis dico in quibus porcionem habeo*.

Ja puis Deus n'et an m'ame part.  
(*Conte del Graal*, v. 7624, éd. Hilka, mais le ms. porte  
*neu ai an moi part*. Édition Roach : *Ja puis Diex  
n'ait de m'ame part Que je nul conseil en querrai,  
les mss EFMRTUV portant de m'alme*)<sup>1</sup>.

Et trova le roi Lambar, l'ome del monde de crestiens ou il avoit greignor foi et greignor creance et ou Nostre Sires avoit greignor part. (*La Queste del Graal*, éd. Pauphilet, p. 204).

Mais por nient i ont atendu,  
Ne tant coitié ne tant tendu, (640)  
Que ja en s'ame n'aront part.  
(*Le Tombeor Notre Dame*, éd. Foerster, *Romania*, II, 325 ;  
éd. Wächter, *Romanische Forschungen*, XI, 276.)

Les diables guettent l'âme du jongleur : on voit fort bien que le sens « s'intéresser à » ne convient pas, puisqu'ils s'intéressent, au contraire, beaucoup à l'âme qu'ils veulent s'approprier.

Sire, se Dex ait de moi part, (4389)  
Vous pões bien de fi savoir...  
(*Le Roman de la Violette*, éd. D. L. Buffum, SATF.)

Soiez, fait il, en croire hardi conme lieupart,  
Et coart de pechier, s'avra Dex en vos part. (564)  
(*La vie de saint Jean l'Évangéliste, poème religieux du  
XIII<sup>e</sup> siècle*, p. p. E. Westberg, Uppsala, 1943)

1. Glossaire de Foerster : « Anteil haben ».

Ci illuec me honi [st] chascun jor un bastarz.  
 Ja Damedieus de gloire ne[n] ait en m'arme part (1008)  
 Si je ne vos [l'] ocis, se longes i esta.

(*Doon de la Roche*, éd. P. Meyer et G. Huet, SATF.)

L'article du glossaire de l'édition est ainsi conçu : « avoir part a 3369 *s'intéresser à* ; ja Damedieus n'en ait en m'arme part si... 1008 *que Dieu ne reçoive pas mon âme si.* » On voit que pour le cas du vers 1008, l'édition propose une traduction proche de la nôtre. Mais au vers 3369 aussi, il s'agit d'avoir part en quelque chose, et non pas, simplement, de s'y intéresser :

[*Le duc Frobert accuse Doon de couardise*]  
 Par sa grant coardise le [*le pays*] guerpi et laissa,  
 Et la dame et la terre, quant fuant s'en ala.  
 Ja Damedieu ne place que jamais i a[it] part, (3369)  
 Ne jamais i revoingne, que trop mal fait i a.

De même, dans le passage suivant d'*Ami et Amile*, *avoir part en*, c'est beaucoup plus que « s'intéresser » (comme le traduit le glossaire de la *Chrestomathie* de Bartsch) :

[*Ami et Amile arrivent à l'église ; ils sont si ressemblants qu'on ne peut les reconnaître, et Béliissant, la femme d'Amile, dit en les voyant*]

Seignor, dist elle, por Deu le roiamant,  
 je sai de voir et croi a enciant,  
 l'uns de vos dous a en moi part moult grant (224)  
 et s'est Amiles li hardis combatans ;  
 mais je n'en sai faire connoissement 1.

C'est « participer » et non « s'intéresser » qu'il faut aussi comprendre dans le passage suivant du *Roman des deduis* de Gace de la Buigne (deuxième moitié du XIV<sup>e</sup> siècle).

Ne les vueillez pas tant amer  
 Qu'il te facent sentir l'amer

1. A distinguer de *avoir a sa part*, qu'on trouve dans *Aymeri de Narbonne* SATF, et que l'éditeur traduit « avoir en partage » :

Por Aymeri qui les grans cox depart  
 Sont devenu hardi li plus coart.  
 Quant lor remembre de lor dame Hermenjart,  
 Qui tel baron doit avoir a sa part, (4140)  
 Chascuns d'aus broche le bon destrier liart.

Que folle amour aux sienz depart  
 Toutesfoiz qu'il ont en li part. (722)  
 (éd. A. Blomqvist)

« chaque fois qu'ils participent à ce fol amour ».

L'expression s'emploie aussi en exclamative absolue : *Dieus y ait part*. E. Faral, dans son édition de *Courtois d'Arras*, la traduit « grâce à Dieu » ; le *FEW*, VII, 670 a, « à la grâce de Dieu »<sup>1</sup> ; ni l'une ni l'autre de ces traductions ne sont exactes. E. Langlois, sans traduire l'expression, note : « formule employée avant de commencer une action »<sup>2</sup>. Cette remarque paraît pertinente. Quant au sens, il faut le rattacher à celui qui a été défini plus haut ; c'est une invocation à Dieu de se mêler de ce qui arrive : « Que Dieu y participe ! ». Celui qui parle demande une faveur à Dieu, beaucoup plus qu'il ne le remercie.

[Lorsqu'il prend sa charge de porcher pour le bourgeois, *Courtois* dit]

Or ai jo qant qu'il m'a mestier.  
 Hez avant ! que Dieus part i ait, (483)  
 me chose me vient a souait.

[A Maître Henri, qui vient de lui tendre un *orinal*, le médecin dit :]

Li Fisiciens Fesis tu orine a enjun ?  
 Maistre Henris Oie.  
 Li Fisiciens Cha dont, Dieus i ait part.  
 Tu as le mal saint Liénart.  
 Biaus preudon, je n'en voeil plus vir.

L'explication de Langlois ne s'appliquerait pas tout à fait à cette situation : « formule employée avant de commencer une action » ; et l'on comprend d'autant moins, avec ce point après *part*. La formule porte sur ce qui suit, et il s'agit d'un appel à Dieu dans une situation donnée. Il faudrait donc ponctuer comme suit ces parole du *fisicien* :

Cha dont, Dieus i ait part,  
 Tu as le mal saint Liénart.  
 Biaus preudon, je n'en voeil plus vir.

Le médecin, après avoir examiné l'urine, conclut, en fronçant les sourcils — c'est un Knock médiéval :

Eh bien, que Dieu t'assiste,  
 Tu as le mal de saint Liénard.  
 Cher monsieur, j'en ai assez vu.

1. Traduction qui figure déjà dans Lacurne de Sainte-Palaye, VIII, p. 203.

2. *Le Jeu de la Feuillée*, CFMA, p. 59.

Comment justifierait-on ici les traductions « grâce à Dieu » ou « à la grâce de Dieu » ?

Certains contextes, en vérité, invitent insidieusement à comprendre ainsi; par exemple la passage suivant de Froissart (I, I, 327, apud Littré, s. v. *part*, Hist.) :

Et ordonna ainsi [*le roi d'Angleterre*] et dit à messire Gautier de Mauny : Messire Gautier, je veux que vous soyez de ceste besogne chef [*pour surprendre les Français*]; car moi et mon fils nous combattrons dessous votre baniere. Messire Gautier repondit : Monseigneur, Dieu y ait part ! si me ferez haute honneur.

Mais il y aurait là un remerciement ou une formule quelque peu fataliste qui ne seraient pas à leur place, si l'on y réfléchit bien. Gautier de Mauny remercie le roi de l'honneur qu'il lui fera, mais il demande, en même temps, que Dieu l'assiste dans une entreprise d'autant plus périlleuse que lui, Gautier, sera en quelque sorte responsable de la vie du roi.

Dans son glossaire des œuvres de Froissart<sup>1</sup>, A. Scheler écrit : « phrase interjective *Dieus i ait part* = à la grâce de Dieu, soit ! », et il renvoie aux passages suivants.

II, 65 Quant messires Jehans de Hainnau senti que toutes les pourvéances estoient faites... il dist a la roine d'Engleterre : « Dame, il est temps que [nous] nos metons a voiage, car ceuls que je pense amener avecques nous en Engleterre sont tout prest et nous attendent au passage. » La dame respondi : « Dieus i ait part ! »

Or, Froissart, quelques lignes plus haut, a dit que le voyage en question était plein de dangers. La dame ne veut pas dire qu'elle se résigne d'avance à tout ce qui pourra arriver, mais elle sollicite par là l'intervention bienveillante de Dieu.

II, 69 [*La compagnie dont on a parlé dans l'extrait précédent ayant abordé en Angleterre, hésite : faut-il se lancer dans le pays ou rentrer se réfugier sur les vaisseaux ? On décide de tenter l'aventure, et les seigneurs disent aux matelots de retourner en Hollande, tandis qu'eux-mêmes*] « achevrons che pour quoi [nous] i [*en Angleterre*] sommes venu, ou nous i demorrans tout ». Li maronnier respondirent « Dieus i ait part, mais encores serons nous ichi a l'ancre jusques a demain que vous dittes que vous vos deslogerés »... [*un peu plus loin, les seigneurs*] se departirent et se recommanderent en la garde de Dieu.

1. Dernier volume de l'édition Kervijn de Lettenhove, p. 334.

Ici encore, les matelots invoquent Dieu pour qu'il assiste les seigneurs, s'ils se lancent dans l'aventure. Il faudrait d'ailleurs lire : « *Dieux i ait part ! Mais encores . . .* (que Dieu vous assiste, si vous partez. *Mais*, si vous changez de décision, vous nous trouverez ici jusqu'à demain).

111,18 Quant li contes de Haynnau eut acconduit le roy d'Engleterre jusques au departement de l'empire et qu'il dubt passer oultre l'Escaut, il prist congiet a lui et lui dist que tant qu'à celle fois il ne cevauceroit plus avoecq lui et qu'il estoit pryés et mandés du roy de Franche son oncle, contre qui, se a Dieu plaisoit, il ne volloit faire nul contraire, mais l'iroit servir ou royaume en tel maniere qu'il l'avoit servi en l'empire, et li roys li dist : « Dieux y ait part ! ». Dont se parti li contes de Haynnau dou roy d'Engleterre.

Ici encore, le sens est « Dieu nous assiste ! »

Partout, *Dieux i ait part !* est l'équivalent de *Dieu i soit !*

Ces interprétations paraissent confirmées par l'existence de la formule parallèle — mais beaucoup moins courante, semble-t-il — et inverse : *Dyable y ait part !* Le *Tobler-Lommatzsch* (II, 1901 et 1903) en a recueilli quelques exemples (Joinville, *Baudouin du Sebourg*, *Roman du Hem*, Rutebeuf). Le passage de Joinville est particulièrement intéressant, car il nous donne une véritable explication sémantique :

Et c'est grans honte au royaume de France, et au roy quant il le seuffre, que a peine puet l'on parler que on ne die : « Que dyables y ait part ! » Et c'est grans faute de language, quant l'on approprie au dyable l'ome ou la femme qui sont donnei a Dieu des que il furent baptizié.

« *Approprier au diable l'homme ou la femme* ».

Un autre passage intéressant figure dans *Pathelin* (éd. Holbrook, CFMA, v. 563). Au drapier, qui est venu réclamer son dû, Guillemette lance :

Et qu'esse cy? Esse a meshuy?  
Dyable y ait part! Aga! qué prendre?

Le glossaire de Holbrook traduit : « le diable m'emporte ». C'est, plus exactement « que le diable s'en mêle ! » (moi, je n'ai rien à y voir) ; encore ne faut-il pas oublier que, dans l'exclamation, la valeur affective

1. Palsgrave dit, d'une manière assez vague : « . . . Nowe parte on a Goddes name : or partissez, Dieu y ait part. » Cf. *L'éclaircissement de la langue française par Jean Palsgrave*, éd. F. Génin, Paris, 1852, p. 653.

estompe parfois fortement la valeur purement sémantique. Ce qu'il faut aussi noter, c'est que l'expression *Dyable y ait part!* du vers 563, vient après *Le dyable y avienne!* (548) et *Le dyable y soit!* (556) et que ces expressions sont pratiquement équivalentes.

Un des derniers exemples que je connaisse se trouve dans le *Francion*. Sorel met l'expression dans la bouche d'une femme du peuple, avec toute une « variation » sur le sens réel et sur la lettre de l'expression, qui éclaire bien la sémantique de la formule :

Ne vous enfuyez pas, ma commere, dit un bon compagnon a cette bigotte, venez voir le gentil instrument que porte la servante de Valentin <sup>1</sup>. Le Diable y ait part, luy respondit elle <sup>2</sup>. Sur mon Dieu, repliqua t'il, vous avez beau faire la desdaigneuse, vous aymeriez mieux y avoir part que le Diable. Va, va, luy dit une autre plus resoluë, nous ne voulons pas avoir seulement part a un morceau. Mais le voulons avoir tout entier <sup>3</sup>.

\*  
\* \*

*Prendre a sa part* est proche de l'expression précédente, et, de même, le sujet est presque toujours *Dieu*. *Prendre a sa part*, ce n'est pas simplement « s'intéresser, favoriser, protéger », mais « mettre en son pouvoir, mettre sous sa puissance et sous sa garde ». Outre l'exemple de *Berte aus grans piés*, en voici au moins deux autres :

[de quelqu'un qui, croit-on, est à l'agonie]

Et se tant vit, lors au plus tart

An prandra Des l'ame a sa part.

(5756)

(*Cligés*, 4<sup>e</sup> éd. Foerster, qui traduit bien « zu sich nehmen ».)

1. Servante dont on vient de découvrir qu'elle est un homme, et que l'on expose jupes troussées.

2. Ce qui veut dire aussi « Que le Diable s'en mêle ! Moi je n'y ai que faire. »

3. *Romanciers du XVII<sup>e</sup> siècle*, textes présentés par A. Adam, Bibliothèque de la Pléiade, p. 83. Sur la locution *avoir part*, en français moderne, voir Cayrou et Littré, s. v. *part*.

Dans son *Cleomadès*, Adenet le Roi avait déjà cherché, semble-t-il, un effet stylistique de même nature :

Et cil qui en traïson maint,

Ce sevent bien maintes et maint,

N'a part en Dieu ne Dieus en lui.

Um l'apelut mestre Edward,  
S'alme prenge Deus a sa part  
Pur seint Thomas.

(1750)

(*La vie de Thomas Becket par Beneit*, éd. B. Schlyter ; gloss., «accueillir», qui n'est pas assez fort) 1.

Albert HENRY.

1. On comparera, entre autres, les expressions *recevoir en sa part* :

Lou cors a ce preudoume gart,  
Et l'arme reçoive en sa part.

(Faral-Bastin, *Onze Poèmes de Rutebeuf concernant la croisade*, I, 166) et *rendre a sa part*

[*La Mort dit*]

Je n'espargne foible ne fort,  
Cieus fait folie qui trop dort,  
En dormant le porai bien prendre,  
Voelle u non, et a ma part rendre.

(2659)

(*Li Regret Guillaume*, éd. Scheler, qui traduit « s'emparer de »).